

COMMUNE DE NÉVIAN

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux août, à dix-huit heures trente,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Magali VERGNES, Maire.

Étaient présents : BANO Francine, BASTÉLICA Jean-Pierre, BAZY Aurore, DOLS Magali, GENE Jean-Marc, GUILLON Marie-Jeanne, LAZÈS Paul, OLIVE Geneviève, POULAIN Paul, SENTOST Gilles et VERGNES Magali.

Absent excusé : ANTON Cyril (pouvoir à VERGNES Magali).

Madame BANO Francine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 16 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

I – Désignation des membres du Conseil Municipal délégués auprès du SIVOM Narbonne Rural

(Délibération du 2 août 2019 n°19)

Nombre de Conseillers		Vote	
En exercice :	12	Pour :	12
Présents :	11	Contre :	0
Suffrages exprimés :	12	Abstentions :	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du décès de Luc GARCIA, il convient de désigner de nouveaux délégués de la commune auprès du SIVOM Narbonne Rural,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Où l'exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DESIGNE Paul LAZÈS et Gilles SENTOST comme délégués titulaires et Magali DOLS et Francine BANO comme délégués suppléants auprès du SIVOM Narbonne Rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Cyril ANTON

Francine BANO

Jean-Pierre BASTÉLICA

Aurore BAZY

Magali DOLS

Jean-Marc GENÉ

Marie-Jeanne GUILLON

Paul LAZÈS

Geneviève OLIVE

Paul POULAIN

Gilles SENTOST

Magali VERGNES